

MÉMOIRE

Projet de loi no 2

25 novembre 2021

**Loi portant sur la réforme du droit de la famille
en matière de filiation
et
modifiant le Code civil en matière de droits de la
personnalité et d'état civil.**

Présenté à la commission des institutions de l'Assemblée nationale
par



Présentation de la Maison des femmes des Bois-Francs

La Maison des femmes des Bois-Francs est présente dans la communauté depuis 1981. Née de la volonté des femmes de notre communauté, elle a vu le jour par et pour les femmes. Celle-ci a adhéré au regroupement provincial des centres de femmes du Québec, l’R, dès sa fondation.

« Au fil des ans, les centres ont développé une expertise dont la pierre angulaire est sans contredit la polyvalence. Nous sommes des généralistes spécialisées en condition féminine ». C’est cette polyvalence qui nous permet d’intervenir, d’amont en aval, sur plusieurs fronts.

La Maison des femmes des Bois-Francs a comme mission première « l’amélioration des conditions de vie des femmes ». Les objectifs sont :

- Favoriser la rencontre et l’expression des femmes entre elles ;
- Être un lieu de coordination des actions des femmes dans le milieu ;
- Être un lieu d’action, de formation, d’information et de référence sur les conditions de vie des femmes.

En lien avec la BUP :

- Défendre et promouvoir les droits et intérêts des femmes, dans une perspective de changement social ;
- Promouvoir des rapports égalitaires entre les hommes et les femmes dans tous les secteurs de la société ;
- Informer et sensibiliser la population aux réalités politiques, sociales et économiques qui influencent les conditions de vie des femmes ;
- Favoriser l’autonomie, la prise de pouvoir et la prise en charge des femmes par elles-mêmes.

Notre base d’unité politique des centres de femmes du Québec (BUP)

En devenant membre de l’R des centres de femmes du Québec (l’R), notre centre a adhéré à la BUP et à ses valeurs. Cette dernière est un outil de référence qui oriente les pratiques et les actions des centres de femmes et de toutes les femmes qui les composent pour l’atteinte du projet féministe d’une société juste et égalitaire.

- L’approche globale et non-compartmentée des problèmes des femmes ;
- L’approche d’éducation populaire ;
- La lutte contre les préjugés ;
- Le développement des solidarités ;
- Nos mandats :
 - Services ;
 - Activités éducatives ;
 - Actions collectives ;

- La vie associative ;
- Nos principaux volets :
 - Multiples formes de violence faite aux femmes ;
 - Santé mentale et physique ;
 - Isolement ;
 - Pauvreté, appauvrissement et exclusion sociale ;
 - Condition féminine ;

Il y a présentement quatre travailleuses à temps plein dans notre organisme. Nous avons environ 120 membres par année, mais plusieurs non-membres fréquentent aussi notre organisme ou participent à nos activités grand public.

La Maison des femmes des Bois-Francs fait de l'intervention et de la gestion féministe et les valeurs principales de ces méthodes d'intervention et de gestion sont justement l'autodétermination, ce qui veut dire que nous croyons que chaque personne a le pouvoir et le droit de déterminer son identité, et ce, peu importe ses organes génitaux.

De plus, nous avons une mission d'inclusion, peu importe la nationalité, la langue, la culture, la religion, les expériences vécues, le passé, l'image, le look, l'âge, etc.

Nous souhaitons le respect et la solidarité entre toutes les personnes.

Rédaction

Marie-Claude Goudreault, agente de développement
Sylvie Lavigne, intervenante en santé mentale

Coordination

Suzanne Labrie, Coordonnatrice

Collaboration

Sylvie Pinard, adjointe à la coordination



La Maison des femmes des Bois-Francs
19 Rue de Courval,
Victoriaville, QC
G6P 4W2
819-758-3384
info@maisondesfemmes.ca

Position générale

Depuis 2015, il n'est plus obligatoire d'avoir recours à une chirurgie permanente et stérilisante pour obtenir un changement de mention de sexe sur ses papiers d'identification. Nous trouvons préoccupant qu'on exige à nouveau de ces personnes qu'elles subissent une chirurgie pour obtenir une mention de sexe qui réponde à leur réalité, puisqu'il est reconnu que de nombreuses personnes ne souhaitent pas, ou ne peuvent pas, entamer de démarche chirurgicale. Nous nous interrogeons sur ce qui apparaît être un retour en arrière inexplicable.

Le projet de loi prévoit aussi l'ajout sur demande d'une mention de « genre ». Nous craignons donc que la seule présence de cette mention dévoilera la transidentité de la personne concernée. C'est la même chose pour la mention « parent », qui ne sera accessible qu'aux personnes ayant demandé un ajout de mention « d'identité de genre » ou un changement de sexe. Cette catégorie, qui ne sera pas accessible à tous et à toutes, créera un nouveau statut qui exposera les personnes qui en font usage, et leurs enfants, à plus de discriminations.

Nous nous préoccupons aussi du traitement réservé aux personnes intersexuées. Dans le même ordre d'idée, étant les seules désignées comme « personnes de sexe indéterminé », elles risquent d'être identifiables d'une façon qui leur cause préjudice. Cela pourrait inciter à des chirurgies génitales non essentielles, pour des raisons purement cosmétiques, afin de pouvoir répondre aux demandes du gouvernement quant à leur identité sexuelle. Or, ces interventions peuvent causer plusieurs complications de santé telles que des douleurs chroniques, des chirurgies subséquentes, la stérilité, la perte de sensation, des traumas psychologiques importants, etc.

C'est entre autres pourquoi, bien que le projet de loi comporte d'autres articles prouvant la bonne volonté du gouvernement d'aller de l'avant avec des changements importants et positifs pour toutes les familles québécoises, il nous semble primordial que d'importantes modifications soient faites aux articles correspondant aux points soulevés aujourd'hui. Celles-ci devront s'appuyer sur la consultation des communautés LGBTQI+, qui possèdent l'expertise nécessaire pour bien aiguiller les décisions que vous prendrez.

Recommandations

Il est de l'avis de la Maison des femmes des Bois-Francs que bien que ce projet de loi comporte plusieurs dispositions positives, il nous est difficile, voire impossible d'en faire l'appui sans que les modifications suivantes y soient apportées :

1. Éliminer la mention de sexe « indéterminé », laquelle motiverait des interventions non consenties sur les enfants intersexués, en plus de les ostraciser ;
2. Ne conserver qu'une seule mention de sexe sur les certificats de naissance en y incluant une option « non-binaire », car la séparation légale de « sexe » et de « genre » brimerait le droit à la dignité, à l'égalité et au maintien de la vie privée des personnes trans ;

3. Dans le même ordre d'idée, retirer la mention d'altération à l'acte de naissance qui viendrait identifier, à même leur acte, les personnes ayant effectué une transition légale ;
4. Permettre le choix de la désignation « père », « mère » ou « parent » par l'individu, indépendamment de sa mention de sexe, afin de respecter le droit à l'autodéfinition et d'éviter la discrimination ;
5. Retirer toute provision visant à imposer toute intervention médicale ou chirurgicale dans le cadre d'une demande de changement de la mention du sexe, pratique dénoncée depuis 2012 par la Commission des droits de la personne ;
6. Éliminer les tarifs administratifs facturés lors des demandes de changement de la mention du sexe et des demandes de changement de nom ayant comme motif l'identité de genre, afin de réduire les barrières institutionnelles d'accès à la transition légale.

Merci de votre attention.

Les travailleuses de la Maison des femmes des Bois-Francis



Maison des femmes des Bois-Francis
19, rue de Courval
Victoriaville (Québec) G6P 4W2
819-758-3384
info@maisondesfemmes.ca

Un centre de femmes c'est...



S'outiller



Agir ensemble



Prendre soin
de soi



S'entraider